



Bruxelles, le 16 décembre 2015

European Disability Forum asbl (BDF)
Monsieur Yannis Vardakastanis, Président
Madame Catherine Naughton, Directrice
Square de Meeus 35
B-1000 Bruxelles

Nos références : 2015-10-15-OME-EDF-Implication-Conseils nationaux
Votre correspondant : Olivier Magritte

Objet : *Participation des conseils nationaux au processus de suivi
UNCRPD*

Monsieur le Président, Cher Yannis
Madame la Directrice, Chère Catherine

Lors de la réunion du Board de ce 31 octobre 2015, le point 5 de l'ordre du jour a permis d'aborder les modalités pratiques de suivi des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées.

Le BDF a exprimé son souhait d'être associé régulièrement aux réflexions et échanges qui auront lieu dans ce cadre, ainsi que dans l'ensemble des dossiers que traite l'EDF.

A la demande verbale de Yannis Vardakastanis, exprimée à cette occasion, le BDF se fait un plaisir de préciser ce qu'il considère comme les bases d'un travail fructueux avec les Conseils nationaux.

Du point de vue du BDF, tant les Conseils nationaux que les ONG, doivent être régulièrement invités, **dans le même temps**, à participer à chaque étape du processus.

Ce n'est qu'au travers de cette confrontation régulière aux dossiers et à leur évolution que les Conseils nationaux pourront appréhender pleinement les enjeux et endosser au niveau national les options défendues par l'EDF.

Idéalement, les échanges devraient être organisés sur base de notes de travail explicatives à amender et à valider selon les modalités que le secrétariat jugera les plus efficaces en fonction de la charge de travail et des échéances spécifiques qu'il est tenu de respecter.

De la même manière, un échéancier des principales étapes devrait être précisé. De la sorte, chaque Conseil national pourrait organiser son travail de manière à réagir dans les temps, sur base d'un échange d'e-mail.



Bruxelles, le 16 décembre 2015

Il est clair que le respect par chacun de cet échéancier est important pour le secrétariat de manière à pouvoir respecter ses propres échéances. Le principe doit donc être : « celui qui ne répond pas dans les temps est d'accord avec le contenu ».

Dans l'éventualité où des réunions de travail seraient organisées par le secrétariat, les dates, lieux, documents et modalités de participation devraient être portées, simultanément, à la connaissance de toutes les organisations membres de l'EDF.

De la sorte, toutes les parties prenantes pourront décider d'y participer ou non, en bonne connaissance de cause, soit en étant présentes lors des réunions, soit par échange d'e-mails, soit en chargeant d'autres organisations présentes de relayer leur point de vue.

Le BDF est convaincu que fonctionner de cette manière permettra à l'ensemble des organisations membres de s'impliquer plus avant dans ce processus qui constitue le cœur du travail de l'EDF.

En particulier, les Conseils nationaux s'en trouveront renforcés dans leur travail de conscientisation et d'interpellation des gouvernements, députés (y compris les membres du Parlement européen) et administrations nationales.

Il va de soi, comme nous l'évoquions plus avant, que ce type de mode opératoire devrait, idéalement, être étendu à tous les dossiers importants gérés par l'EDF.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, cher Yannis, Madame la Directrice, Chère Catherine, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Gisèle MARLIERE
Secrétaire générale

Pierre GYSELINCK
Président